



CONSEIL COMMUNAL DU 24 AVRIL 2023
GEMEENTERAAD VAN 24 APRIL 2023

NOTES EXPLICATIVES COMPLÉMENTAIRES
AANVULLENDE TOELICHTINGSNOTA

Ouverture de la séance à 19:00
Opening van de zitting om 19:00

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

1 **Secrétariat communal - Démission d'un conseiller communal - Laurent Mutambayi - Communication.**

LE CONSEIL,

Vu l'article 22 de la Nouvelle Loi communale ;
Prend connaissance du courrier du 07/04/2022 par laquelle Monsieur Laurent Mutambayi présente sa démission en qualité de conseiller communal ;
La présente délibération sera transmise à l'autorité de tutelle.

Gemeentelijk secretariaat - Ontslagneming van een gemeenteraadslid - Laurent Mutambayi - Mededeling.

DE RAAD,

Gelet op artikel 22 van de Nieuwe Gemeentewet ;
Neemt kennis van de brief van 07/04/2023 waarin Mijnheer Laurent Mutambayi zijn ontslag als gemeenteraadslid indient ;
Deze beraadslaging zal worden toegezonden aan de toezichthoudende autoriteit.

1 annexe / 1 bijlage
Démission de Monsieur Laurent Mutambayi.pdf

2 **Secrétariat communal - Prestation de serment et installation de Monsieur Maarten Bijmens.**

LE CONSEIL,

Considérant que Monsieur Laurent Mutambayi a envoyé un courrier le 07.04.2023 annonçant qu'il démissionnait de son poste de conseiller communal ;
Considérant que le conseil communal a pris connaissance de sa lettre de démission en sa séance de ce jour ;
Considérant que la liste n° 8 - NVA - comporte 8 suppléants ;
Vu les désistements des premier et second suppléants, respectivement Madame Carla De Vlieghe et Monsieur Peter Vandermeersch ;
Considérant qu'il y a lieu d'appeler Monsieur Maarten Bijmens, 3^{ème} suppléant de la liste n° 8 - NVA ;
Considérant que Monsieur Maarten Bijmens a conservé les conditions d'électorat, qu'il réunit les conditions d'éligibilité prescrites par l'article 65 de la loi électorale communale et qu'il ne se trouve pas dans aucun cas d'incapacité, d'incompatibilité et de parenté prévu par les articles 71 et 73 de la Nouvelle Loi communale ;

ARRETE :

Le nouveau titulaire est admis à entrer en fonction et prête entre les mains de Madame la Bourgmestre le serment suivant :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge »

Après quoi il est déclaré installé;

Le présent procès-verbal, revêtu de la signature du conseiller communal installé ce jour, sera adressé à l'Autorité de tutelle.

Le conseiller communal,

Maarten Bijmens.

Gemeentelijk secretariaat - Eedaflegging en installatie van Mijnheer Maarten Bijmens.

DE RAAD,

Overwegende dat de heer Laurent Mutambayi op 07.04.2023 een brief heeft gestuurd waarin hij aankondigt zijn functie als gemeenteraadslid neer te leggen ;

Overwegende dat de gemeenteraad in zijn zitting van vandaag kennis heeft genomen van zijn ontslagbrief ;

Overwegende dat lijst nr. 8 - NVA - 8 plaatsvervangers bevat ;

Gezien de terugtrekking van de eerste en tweede plaatsvervanger, respectievelijk Mevrouw Carla De Vlieghe en de heer Peter Vandermeersch ;

Overwegende dat de heer Maarten Bijmens, 3e plaatsvervanger van lijst nr. 8 - NVA dient opgeroepen te worden ;

Overwegend dat de heer Maarten Bijmens de kiesvoorwaarden behouden heeft dat hij zich niet in geen enkel geval van onmacht, onverenigbaarheid en verwantschap bevindt voorzien in artikels 71 en 73 van de nieuwe Gemeentewet ;

De nieuwe titularis wordt gemachtigd om in dienst te treden en legt de volgende eed af in de handen van Mevrouw de Burgemeesters:

“Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgisch Volk”.

Waarna hij geïnstalleerd is;

Het huidige proces-verbaal met de ondertekening van het Raadslid dat vandaag geïnstalleerd is, zal aan de Toezichthoudende overheid overgemaakt worden.

Het gemeenteraadslid,

Maarten Bijmens.

4 annexes / 4 bijlagen

Rijksregister van Mijnheer Maarten Bijmens.pdf, Verklaring van onverenigbaarheid 2023 - Maarten Bijmens.pdf, Informatiebulletin - Maarten Bijmens.pdf, Désistement de Monsieur Vandermeersch et de Madame De Vlieghe.pdf

3 **Secrétariat communal - Établissement du tableau de préséance des membres du Conseil communal.**

LE CONSEIL,

Vu l'article 17 alinéa 2 de la Nouvelle loi communale ;

Vu les modifications intervenues dans la composition du conseil communal ;

DECIDE :

Article unique :

D'établir comme suit le tableau de préséance de ses membres :

1	Françoise	Schepmans
2	Jamal	Ikazban
3	Abdellah	Achaoui
4	Houria	Ouberri
5	Paulette	Piquard
6	Olivier	Mahy
7	Ahmed	El Khannouss
8	Amet	Gjanaj
9	Jamel	Azaoum
10	Jef	Van Damme
11	Michel	Eylenbosch
12	Danielle	Evraud
13	Dirk	De Block
14	Tania	Dekens
15	Georges	Van Leeckwyck
16	Leonidas	Papadiz
17	Hassan	Ouassari
18	Hicham	Chakir
19	Hind	Addi
20	Mohamed	Daif
21	Saliha	Raiss
22	Yassine	Akki
23	Mohamed	El Bouazzati
24	Khalil	Boufraquech
25	Mohammed	El Bouzidi
26	Luc	Vancauwenberge
27	Laetitia	Kalimbiriro
28	Mohamed Amine	Akrouh
29	Joke	Vandenbempt

30	Khadija	Zamouri
31	Pascal	Duquesne
32	Rajae	Maouane
33	Théophile	Taelemans
34	Maria	Garcia-Fernandez
35	Didier	Milis
36	Abdellah	Kanfaoui
37	Emre	Sumlu
38	Rachid	Ben Salah
39	Taoufik	Hamzaoui
40	Patrick	Bacart
41	Fatima	Zahmidi
42	Marc	Demeyer
43	Abdelkarim	Haouari
44	Maarten	Bijnens

Gemeentelijksecretariaat - Opmaken van de ranglijst van de leden van de Gemeenteraad.

DE RAAD,

Gezien artikel 17 alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet;
Gelet op de wijzigingen in de samenstelling van de gemeenteraad;

BESLUIT :

Enig artikel :

De rangorde van zijn leden als volgt op te stellen :

1	Françoise	Schepmans
2	Jamal	Ikazban
3	Abdellah	Achaoui
4	Houria	Ouberri
5	Paulette	Piquard
6	Olivier	Mahy
7	Ahmed	El Khannouss
8	Amet	Gjanaj
9	Jamel	Azaoum
10	Jef	Van Damme
11	Michel	Eylenbosch
12	Danielle	Evraud
13	Dirk	De Block
14	Tania	Dekens
15	Georges	Van Leeckwyck
16	Leonidas	Papadiz
17	Hassan	Ouassari
18	Hicham	Chakir
19	Hind	Addi
20	Mohamed	Daif
21	Saliha	Raiss

22	Yassine	Akki
23	Mohamed	El Bouazzati
24	Khalil	Boufraquech
25	Mohammed	El Bouzidi
26	Luc	Vancauwenberge
27	Laetitia	Kalimbiriro
28	Mohamed Amine	Akrouh
29	Joke	Vandenbempt
30	Khadija	Zamouri
31	Pascal	Duquesne
32	Rajae	Maouane
33	Théophile	Taelemans
34	Maria	Garcia-Fernandez
35	Didier	Milis
36	Abdellah	Kanfaoui
37	Emre	Sumlu
38	Rachid	Ben Salah
39	Taoufik	Hamzaoui
40	Patrick	Bacart
41	Fatima	Zahmidi
42	Marc	Demeyer
43	Abdelkarim	Haouari
44	Maarten	Bijnens

4 **Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Haouari, Conseiller communal Molenbeek Autrement, relative aux terrains non-bâti.**

LE CONSEIL,

Prend connaissance de l'interpellation déposée par Monsieur Haouari, dont le texte suit :

Mesdames, Messieurs,

Certains propriétaires de terrains reçoivent une taxe sur des terrains dont ils sont propriétaires, ce qui est normal au vu du règlement taxe validé par le conseil communal.

Ce qui est par contre surprenant c'est que certains terrains ne sont pas constructibles c'est à dire qu'aucun permis de construire ne peut être délivrer pour ces terrains mais la commune continuent de taxer ces terrains, je vous rappelle que l'objectif premier de cette taxe en dehors de l'aspect fiscal est justement d'inciter les propriétaires à construire, or si cela n'est pas possible d'un point de vu urbanistique, il faudrait tout simplement ne plus envoyer d'extraits de rôles à ces personnes.

En cas litige devant les tribunaux ces redevables auront certainement gain de cause, comme ça a déjà été le cas dans quelques dossiers.

Voici mes questions:

1- Avez vous un cadastre des terrains non constructibles sur le territoire de la commune?

2- Comptez vous annuler ces taxes sans devoir déboursier des sommes importantes en frais de justice?

Merci pour vos réponses.

*Haouari Abdelkarim
Conseiller Communal*

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Haouari, gemeenteraadslid Molenbeek Anders, betreffende onbebouwde terreinen.

5 Secrétariat communal - Interpellations déposées par Monsieur Hamzaoui, Conseiller communal ECOLO SAMEN, et par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal DEFI, relatives aux expulsions des sans-papiers et aux sans-papiers qui logent actuellement au 45 Rue Vanderstichelen.

LE CONSEIL,

Prend connaissance des interpellations déposées par Messieurs Ben Salah et Hamzaoui, dont les textes suivent :

Madame la bourgmestre,

La situation des migrants est très inquiétante et la façon dont les organes de l'Etat sont organisés autour de cette urgence humanitaire est tout aussi inquiétante.

Et j'en veux pour preuve, la multiplication des tentes le long du canal qui se sont installées à Molenbeek en période de grand froid durant de nombreuses semaines.

Le sujet de ma question est donc l'évacuation des demandeurs d'asile qui étaient installés le long du canal.

La communication qui a suivi l'évacuation soulève des questions, je la cite « les personnes vivant sous des tentes sur les quais de Molenbeek- Saint- Jean ont été transférées vers différents lieux d'accueil dans le cadre d'une opération coordonnée par la bourgmestre de Molenbeek Catherine Moureaux, la secrétaire d'État elle-même, et le ministre-président Vervoort. »

Vous le savez probablement, l'agence fédérale belge pour l'accueil des demandeurs d'asile Fedasil a été condamnée plus de 6 000 fois par les tribunaux belges l'an dernier pour défaut de places d'accueil.

C'est pourquoi, je ne vais pas vous imputer les manquements de la majorité fédérale dans lequel votre parti siège en ce moment, mais plutôt vous interrogez sur ce qui sait passer sur notre territoire et plus particulièrement sur l'évacuation des demandeurs d'asile.

Mes questions sont les suivantes :

- *Combien de demandeurs d'asile installés le long du canal ont été évacués ?*
- *Où ont-ils été relogés ?*
- *Pouvez-vous nous expliquer le déroulement de l'opération ?*
- *Combien de temps sont-ils restés dans la salle de sport de Mohamed Ali ?*
- *Avez-vous procédé au nettoyage une fois qu'ils sont partis ?*
- *Qui était informé de cette situation ?*

Merci d'avance pour vos réponses.

Rachid Ben Salah

Madame la bourgmestre,

Nous avons appris récemment que les personnes sans-papiers qui logent actuellement au 45 Rue Vanderstichelen sont invités à quitter les lieux le plus rapidement possible et qu'une expulsion est en route.

Comme vous savez, peut-être, madame la bourgmestre, il y'a parmi ces personnes des femmes, des enfants et même des bébés et qu'il faut qu'ils trouvent un toit avant l'expulsion.

Qu'avez-vous pris comme dispositions pour essayer de reloger ces personnes ? Avez-vous trouvé des solutions pour leur permettre d'avoir un toit ? Y a-t-il un suivi de la part de notre commune pour ces personnes ?

En vous remerciant d'avance de vos réponses.

Cordialement

Taoufik Hamzaoui

Gemeentelijksecretariaat - Interpellaties van de heer Hamzaoui, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, en van de heer Ben Salah, gemeenteraadslid DEF1, over de uitzetting van migranten zonder papieren en de migranten zonder papieren die momenteel in de Vanderstichelenstraat 45 wonen.